

Lettre de soutien de 23 sociétés savantes académiques de France,
18 avril 2020

La veille du procès de notre collègue, l'anthropologue Fariba Adelhah (Sciences Po, CERI), qui s'est ouvert dimanche 19 avril, 23 sociétés savantes académiques de France se sont jointes à l'Association française d'ethnologie et d'anthropologie (AFEA) pour appeler l'attention du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que du Premier ministre sur son sort, en complément des actions de son comité de soutien.

Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75700 PARIS 07 SP
Cc, M. le conseiller ANMO du Ministre
Cc, M. le directeur ANMO du MEAE
Cc, M. le sous-directeur Moyen-Orient

Objet : Lettre de soutien à la libération du Dr. Fariba ADELKHAH

Le 18 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Dans ce moment critique où la solidarité internationale de la communauté scientifique est plus que nécessaire, nous, sociétés savantes signataires, souhaitons vous alerter sur le cas du Dr. Fariba Adelhah, à la veille de son procès. Les sociétés savantes académiques de toutes disciplines, dont la parole est indépendante des institutions d'Etat, se sont unies pour porter la parole du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur dans la société et y promouvoir la méthode scientifique et l'esprit critique. L'autonomie de la recherche suppose une autonomie dans la description, la compréhension et l'analyse critique.

Ces missions s'avèrent indispensables, car si l'activité de recherche, avec ce qu'elle assume de remise en cause des idées établies, n'est plus possible, si ses représentantes et représentants sont réduits au silence, alors c'est bien l'ensemble de la communauté scientifique, toute discipline confondue, qui est concernée, et l'ensemble de nos sociétés qui ne trouvent plus d'espace de dialogue respectueux de nos différences.

Nous nous adressons aux autorités françaises et iraniennes car nous ne comprenons pas comment une grande civilisation de sciences peut enfermer une anthropologue, au lieu d'avoir recours au débat scientifique, qui participe directement à l'augmentation du savoir collectif. Pour appuyer une demande de libération de notre collègue, votre ministère pourrait privilégier le développement d'une coopération dans les champs culturels (Instituts Français, UMIFRE, bourses...) et académiques (coop. universitaire), qui pourrait faire suite à cette libération, que nous espérons la plus rapide possible. La science ne peut se faire sans la circulation et la confrontation des idées et des perspectives.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous voudrez bien donner à cette requête, très urgente, et pour les actions que vous voudrez bien entreprendre.

Premières Sociétés signataires (18 avril) :

- Association des enseignants-chercheurs en psychologie des Universités,
- Association des historiens contemporanéistes,
- Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des Universités,
- Association des professeurs d'histoire et de géographie,
- Association française d'ethnologie et d'anthropologie,
- Association française de mécanique,
- Association française de sociologie,
- Société chimique de France,
- Société de mathématiques appliquées et industrielles,
- Société des anglicistes de l'enseignement supérieur,
- Société des neurosciences,
- Société française d'astronomie et d'astrophysique,
- Société française d'alcoologie,
- Société française d'écologie et d'évolution,
- Société française de biologie du développement,
- Société française de génétique,
- Société française de myologie,
- Société française de physique,
- Société française de psychologie,
- Société française de statistique,
- Société française de virologie,
- Société informatique de France,
- Société Mathématique de France.